

BILAN INDIVIDUEL

POUR ASSURÉS AI

PUBLIC CIBLE ET OBJECTIFS

La prestation de bilan que nous vous proposons s'adresse aux assurés suivis par le Service de réadaptation ou en détection précoce pour lesquels il est nécessaire de définir rapidement des pistes de réinsertion professionnelle réalistes leur permettant de retrouver une capacité de gain équivalente à leur revenu avant l'atteinte à la santé.

- ➔ Pour l'assurance : favoriser un placement mieux ciblé et plus rapide.
- ➔ Pour l'assuré :
 - ✓ reconnaître et valoriser les compétences mises en œuvre dans leurs expériences professionnelles et dans leur vie extraprofessionnelle
 - ✓ définir les compétences qui peuvent être transférées
 - ✓ prendre conscience de leurs intérêts, aspirations professionnelles, motivations et attentes par rapport au travail
 - ✓ se situer quant à leur niveau scolaire, leurs points forts et leurs lacunes quant à leurs aptitudes
 - ✓ valider un projet de réadaptation professionnelle ou identifier des pistes de réinsertion réalistes en fonction de leurs limitations actuelles inhérentes à leur problème de santé
 - ✓ définir un projet de réinsertion professionnelle, ainsi qu'un plan d'action pour sa réalisation

MÉTHODES ET MOYENS

- ➔ Entretiens individualisés de conseil en orientation
- ➔ Outils de bilan selon la méthode Retravailler
- ➔ Outils adaptés de la démarche de portfolio de compétences d'après la méthode de Ginette Robin
- ➔ Questionnaires d'intérêts, personnalité, valeurs
- ➔ Tests d'aptitudes
- ➔ Référentiels de compétences
- ➔ Documentation professionnelle

CONTENU ET DÉROULEMENT

Le premier contact (téléphone, e-mail ou entretien tripartite) se fait entre le conseiller AI et le psychologue conseiller en orientation de Retravailler-CORREF. Le bilan se déroule en quatre étapes :

- | | |
|--|--|
| 1° Initialisation | Entretien d'entrée dans la démarche avec l'assuré <ul style="list-style-type: none">→ Exploration des attentes, analyse des besoins→ Information sur les modalités de travail→ Définition des objectifs→ Établissement d'un contrat d'intervention |
| 2° Investigation
(à choix en fonction des besoins) | Évaluation des aptitudes et des potentialités <ul style="list-style-type: none">→ Tests d'aptitudes→ Évaluation des acquis scolaires→ Comparaison à des populations de référence en fonction des professions visées Bilan de compétences <ul style="list-style-type: none">→ Identification des compétences clés→ Identification des manques éventuels en comparaison avec des référentiels de compétences Bilan des intérêts, valeurs, besoins professionnels <ul style="list-style-type: none">→ Questionnaires Bilan de personnalité <ul style="list-style-type: none">→ Tests de personnalité |
| 3° Orientation | Projet de réinsertion professionnelle et plan d'action <ul style="list-style-type: none">→ Analyse du processus de changement→ Réflexion sur les obstacles et freins personnels→ Élaboration d'un projet mobilisateur et réaliste→ Confirmation / infirmation d'un projet existant→ Documentation sur les professions, les formations→ Définition d'un plan d'action pour la réalisation de son projet |
| 4° Restitution | Entretien tripartite et rapport de synthèse |

ORGANISATION DE LA DÉMARCHE

L'ensemble de la démarche comprend :

- en moyenne 10h d'entretien avec l'assuré
- un tripartite de synthèse avec l'assuré et le conseiller AI
- l'analyse et la correction des outils
- la recherche et la mise à disposition d'informations professionnelles
- la rédaction d'un rapport de synthèse

Durée : 3 mois maximum

TRAVAIL PERSONNEL

Entre chaque entretien, les assurés devront consacrer environ 2 à 4 heures de travail personnel.

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Une offre modulable en fonction de la situation et des objectifs particuliers est négociable.

Les entretiens se déroulent dans les locaux de Retravailler-CORREF.

Les assurés doivent être volontaires pour effectuer ce bilan qui demande un fort engagement personnel.